

**De :** [SeCA Mail](#)  
**À :** Jaquet Sylvain  
**Objet :** TR: Mise en consultation du PSEM  
**Date :** mercredi, 14 août 2024 07:20:42

---

**De :** CORMINBOEUF Gilles <gilles.corminboeuf@unifr.ch>

**Envoyé :** mardi 13 août 2024 14:14

**À :** SeCA Mail <[seca@fr.ch](#)>

**Objet :** Mise en consultation du PSEM

Madame, Monsieur,

Nous sommes nombreux à avoir pris connaissance avec consternation du Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM). Des collectifs de citoyens se sont mobilisés pour s'y opposer, parce que les impacts sur la qualité de vie des habitants seront très importants.

Le projet pour la gravière de Ménières (et de Cugy, qui vise également à supprimer la forêt qui nous protège) nous inquiète beaucoup.

Le projet ne respecte pas un principe déclaré par le PSEM : « Le PSEM prévoit que les exploitants doivent prendre des mesures afin d'éviter le plus possible les nuisances pour les habitations à proximité ». Or deux des trois zones d'exploitation prévues se situent à proximité immédiate du village – quelques dizaines de mètres ! (les carrés noirs sur les cartes représentent des habitations, ce que le concepteur de la carte ignore sans doute). Si le PSEM voulait vraiment préserver les citoyens, pourquoi ne pas laisser au moins 200 de largeur de forêt, afin de les protéger – au moins partiellement – du bruit et de la poussière ?

Par ailleurs, le PSEM insiste sur le « développement durable », mais on ne peut être qu'étonné de la conception de ce développement durable véhiculée par ce document. En 2021, le canton de Fribourg proposait aux communes de planter des arbres (*Liberté* du 24.11.2021), et en 2024 le PSEM propose d'anéantir une forêt qui tempère notre localité. Une pinède, qui plus est, qui n'a pas beaucoup d'équivalent sur le Plateau. A l'heure du réchauffement climatique, c'est là une conception bien singulière de l'écologie et du développement durable que de remplacer une forêt par un désert.

Depuis plus d'un siècle maintenant, les citoyens de Ménières subissent pollution, passage des camions et dangers qui y sont liés, poussière, etc. Et là le PSEM nous condamne à une nouvelle perpétuité. Après nos arrière-grands-parents, nos grands-parents, nos parents, nous-mêmes et nos enfants, ce sont plusieurs générations encore qui vont subir ces nuisances. Et ces générations suivantes n'auront plus leur forêt pour promener leurs enfants, faire du sport et se protéger lors des canicules de plus en plus fréquentes. Et il y aussi la perte de valeur de nos biens immobiliers et le paysage dans lequel nous vivons, qui sera gravement atteint. Après plus d'un siècle d'exploitation et de destruction de notre forêt, aucun reboisement d'envergure n'a eu lieu : les citoyens n'ont eu droit qu'aux nuisances. Est-ce que l'objectif de ce plan est

*in fine*, de nous déplacer lorsque le village ne sera plus habitable, afin d'exploiter du gravier (et d'en faire ensuite une décharge de déchets polluants) ?

De plus, il n'y a absolument aucune compensation, ce qui est tout de même désolant : pourquoi, au minimum, ne pas demander que pour chaque arbre arraché un arbre soit replanté immédiatement sur le sol de la commune ? On se demande, en 2024, comment on peut encore imaginer de tels projets, qui vont totalement à l'encontre des politiques actuelles, soucieuses de l'écologie, du respect de la biodiversité et du paysage.

Je trouve honteux que le projet du PSEM porte si gravement atteinte la qualité de vie des citoyens et au paysage, et cela pour plusieurs générations.

Bien cordialement,

Gilles Corminboeuf